## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-PIERRE BOUVET

## DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 17 Octobre 2017

OBJET : Cession gratuite de trois parcelles départementales à la Commune de la Fare-les-Oliviers

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé :

- de déclarer inutiles à la voirie départementale les parcelles cadastrées S° AH n°360, 361, 364 sises à la Fare-les-Oliviers,
- d'autoriser leur cession à titre gratuit à la commune de la Fare-les-Oliviers,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'acte administratif correspondant.

A l'unanimité

## **ADOPTE**

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée